

www.hebdos
regionaux.ca
/mauricie

Arts

Si vous avez une
nouvelle artistique,
écrivez-nous à
trr.redaction@tc.tc



facebook.com/
lecho3rivieres



twitter.com/
lecho3rivieres

tc • MEDIA

L'Écho de Trois-Rivières

Le mercredi
10 septembre 2014
4^e année | N°3 | 12 pages
68 580 exemplaires

GALA DES GENS DE TERRE & SAVEURS



De la terre à la table

PAGE 3

VENDU

ROYAL LEPAGE
MAURICIE
Agence immobilière

Vendre
à partir
de **1%**

819 376-6552
www.royallepagemauricie.com

*certaines conditions s'appliquent



Maryse Gauvin, Propriétaire

CHAMBRE DE BÉBÉ INTÉMPORELLE

La déco est en constante évolution, cependant une chose ne change pas : la joie d'aménager la chambre du futur bébé! Qui peut résister à cette magnifique literie de petite princesse ou à cette jolie lampe en forme d'ourson tout mignon?

Sans vouloir ternir cette image, il faut cependant se rappeler que d'ici deux ans, les besoins de votre enfant auront changés. Ce sera le moment de troquer la bassinet pour un lit de grand.

Pour ce faire, planifiez dès le départ une chambre « évolutive ». En jouant la carte de l'intemporel, sans choisir un thème trop spécifique, vous obtiendrez un look qui traversera bien le temps.

Des meubles aux lignes pures et à usages multifonctionnels, une coloration polyvalente et un habillage de fenêtre transitionnel vous aideront à obtenir une chambre qui sera facilement et rapidement transformable. Il suffira simplement de passer à l'étape suivante de votre planification, c'est-à-dire, repositionner les meubles pour accueillir le lit de grand, ajoutez la nouvelle literie et de nouveaux objets décoratifs.

Vous pourrez ainsi utiliser le temps épargné pour créer un élément déco fait maison pour un look tout à fait vous.

Les intérieurs
Maryse Gauvin inc.

2950, boul. St-Jean
Trois-Rivières (Place René-Carle)
819 374 1944
www.marysedeco.com

GRANDE RANDONNÉE PARKINSON

Noëlla Champagne comme présidente d'honneur

L'ex-députée de Champlain, Noëlla Champagne, était pour une deuxième fois présidente d'honneur de la grande Randonnée Parkinson qui s'est déroulée le 7 septembre dernier au parc Laviolette, à Trois-Rivières.

MATTHIEU MAX-GESSLER
matthieu.max-gessler@tc.tc

Presque cinq mois après sa défaite aux élections provinciales du 7 avril dernier, celle qui a porté pendant près de 10 ans les couleurs du Parti québécois dans Champlain est prête à s'impliquer à nouveau dans sa communauté.

«Je m'étais dit de prendre au moins trois mois ou tu prends le temps de te ramasser un peu. J'ai profité de mon été, de ma famille et de mes petits-enfants. Mais l'été a été bénéfique et cet automne, je vais m'occuper un peu», a-t-elle promis.

Mme Champagne avait déjà accepté la présidence d'honneur de la Grande Randonnée Parkinson en 2010, à la demande de ceux qu'elle qualifie d'amis, Gérard Frenette et Marc

Caron, respectivement président et vice-président de la Société Parkinson Mauricie/Centre-du-Québec.

«J'ai accepté cette cause parce que quelqu'un comme Marc Caron se bat pour sa santé et pour qu'on trouve un remède au Parkinson. C'est ça la vie: il faut se battre pour elle. J'ai la chance incroyable d'avoir une santé de fer alors que ce n'est pas donné à tout le monde, alors je dois l'utiliser intelligemment», a-t-elle expliqué.

Une maladie toujours incurable

La Grande Randonnée Parkinson a lieu chaque année depuis 1990 dans une centaine de villes canadiennes. Le but de cette marche est d'amasser des fonds pour la recherche d'un remède à la maladie dégénérative de Parkinson, qui est à ce jour incurable.

«Les recherches en génétique donnent un espoir intéressant, celles sur les cellules souches aussi. Mais c'est difficile de faire des recherches parce que c'est difficile d'avoir des groupes témoins, alors la recherche avance à petits pas. Mais il y a de bons espoirs», a expliqué Gérard Frenette, président de la Société Parkinson



Noëlla Champagne, ex-députée de Champlain et présidente d'honneur de la Grande Randonnée Parkinson, entourée de Gérard Frenette (à gauche) et de Marc Caron (à droite), respectivement président et vice-président de la Société Parkinson Mauricie/Centre-du-Québec.

PHOTO MATTHIEU MAX-GESSLER

Mauricie/Centre-du-Québec.

Cette maladie peut d'ailleurs frapper assez jeune, comme en témoigne Marc Caron, diagnostiqué en 2008 à l'âge de 56 ans.

«J'ai dû prendre une retraite anticipée et laisser un travail qui m'apportait beaucoup de satisfaction. Ça a aussi été très difficile pour ma femme et c'est presque un miracle que notre couple ait tenu bon», a-t-il souligné.

La Société Parkinson Mauricie/Centre-du-Québec souhaitait recueillir 30 000 \$ et faire marcher 300 personnes lors de la Grande Randonnée Parkinson.

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 560, boul. Charest Est, Québec (Québec) G1K 3J3.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9307-5133 Québec Inc. MOOSE RESTO-BAR 375, des Forges Trois-Rivières (Québec) G9A 2G9 Dossier : 345 934	Cession totale des permis pour : (1) Restaurant pour (vendre) et (1) Bar sur terrasse	375, des Forges Trois-Rivières (Québec) G9A 2G9

Ça crie dans l'articulation !



Un produit de santé naturel homologué NPN 80000916

Là où ça fait mal !



ACHÉTEZ UNE BOÎTE FLEX-O-FLEX GLUCO ET OBTENEZ-EN UNE GRATUITEMENT !
Offre valide du 13 au 18 septembre 2014. Jusqu'à épuisement des stocks.

LIGNES OUVERTES Solutions Santé avec Guylaine Boisvert sur CKBN-FM Bécancour 90,5 FM samedi de 8h à 9h. Santé en direct avec Johanne Verdon sur CIRA 89,9FM samedi de 8h à 10h et lundi de 14h30 à 16h30.

Boutique Vitavie au naturel
5455, boul. des Forges
Trois-Rivières / 819-378-7777

flex-o-flex.com



>TC5756506

Une saveur totalement régionale !

C'est le jeudi 23 octobre qu'aura lieu la deuxième édition du Gala des Gens de Terre & Saveurs de la Mauricie, présenté par Desjardins Entreprises. Pour l'occasion, plus de 300 invités se rassembleront à l'Auberge Gouverneur Shawinigan pour célébrer la contribution des gens d'ici.

L'ÉCHO DE TROIS-RIVIÈRES

trr.redaction@tc.tc

Cette soirée récompense l'excellence des entreprises agricoles et agroalimentaires de la Mauricie et les acteurs qui entourent ces secteurs d'activités d'importance.

Neuf catégories seront à l'honneur afin de valoriser le savoir-faire des producteurs agricoles et la créativité des entreprises agroalimentaires en plus de décerner des mentions spéciales aux conseillers/intervenants et aux employés de l'année. Les lauréats seront dévoilés au cours de la réception.

Achats de billets

Il est possible de se procurer des billets pour l'événement depuis le 1er septembre au coût de 90 \$ par personne. Desjardins Entreprises offre exclusivement à ses membres 15 \$ de rabais par billet aux 50 premiers acheteurs membres d'une caisse. « Cette soirée, symbole de reconnaissance et de fierté, est un moment privilégié de mettre en lumière le plein potentiel des entrepreneurs de la région », souligne Chantal Durocher, directrice principale de Desjardins Entreprises, partenaire or du Gala. Vous pouvez acheter en ligne au www.mauricie.upa.qc.ca/gala avant le 14 octobre 2014 ou directement au 819-378-4033 pour procéder à leur inscription.

Collaboration entre entreprises

Également, les artisans agricoles et agroalimentaires de la Mauricie sont invités à se lancer dans la création d'un tout nouveau produit régional en compagnie d'une autre entreprise d'ici afin de susciter l'innovation dans le domaine de la transformation. Les participants doivent soumettre leur produit inédit nouvellement élaboré ou non commercialisé avant le 30 septembre 2014 en se rendant au www.mauricie.upa.qc.ca/gala. Les produits présentés seront évalués en fonction de leur originalité et de leur pertinence sur le plan de la mise en marché



La deuxième édition du Gala des Gens de Terre & Saveurs de la Mauricie aura lieu le 23 octobre. On retrouve sur la photo de la Une, Chantal Durocher, directrice principale de Desjardins Entreprises, le directeur régional du MAPAQ, Norman Houle et le président de l'UPA Mauricie, Jean-Marie Giguère. L'ÉCHO DE SHAWINIGAN - ANTOINE TREMBLAY

des produits régionaux. Tous les détails des conditions d'admissibilité et des critères d'évaluation sont disponibles sur le site web du Gala.

Les trois produits finalistes issus des collaborations des entreprises mauriciennes seront dévoilés lors du banquet. Non seulement à l'honneur lors de la réception, le produit gagnant du concours se méritera aussi une bourse de graphisme d'une valeur de 500 \$ pour la réalisation de son étiquette de mise en marché, offerte par les partenaires du Plan de

Développement de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de la Mauricie. De même, le produit proclamé lauréat se verra offrir un espace de distribution réservé dans l'ensemble des huit marchands Metro de la Mauricie pendant deux mois.

À propos du Gala des Gens de Terre & Saveurs de la Mauricie

Né de la concertation des partenaires du milieu agricole et agroalimentaire

de la Mauricie, le Gala des Gens de Terre & Saveurs de la Mauricie est réalisé grâce au soutien financier de Desjardins Entreprises, du Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de la Fédération de l'UPA de la Mauricie, des marchands Metro de la Mauricie ainsi que de nombreux autres commanditaires.

CATÉGORIES

- Agricultrice d'exception
- Agriculteur d'exception
- Famille agricole de l'année
- Jeune entrepreneur agricole
- Détaillant de l'année
- Transformateur de l'année
- Jeune entreprise de l'année
- Transformateur artisan hors pair
- Traiteur / restaurateur
- Employé de l'année
- Perle rare des conseillers / intervenants

\$ CASH FOR GOLD \$
ACHETONS L'OR
PAYONS POUR VOS BIJOUX, DIAMANTS, PIÈCES DE MONNAIE, PLATINE, LINGOTS ET ARGENT 9.25 jusqu'à 55\$ gr.
 Estimation gratuite devant vous en toute confiance et sécurité sans aucun engagement
 > Bijouterie Édouard, 4310, boul. Des Forges Trois-Rivières 819 691-1874
 > Bijouterie Édouard, Chomedey, 734, Curé Labelle (bureau Chef) 450 978-5639
 > Bijouterie Édouard, Galerie Joliette, 1075, boul. Firestone, Joliette 450 756-1267
 > Bijouterie Sebag, Galerie Joliette, 1075, boul. Firestone, Joliette 450 756-0866
 > Bijouterie Édouard, Galerie Rive Nord, 100, boul. Brien, Repentigny 450 581-6138
 > Bijouterie Édouard, Centre Forest, 10571, boul. Pie-IX Montréal 514 328-4955
 LE PRIX PEUT CHANGER SANS PRÉAVIS SELON LE COURS DES MÉTAUX ET LE MODÈLE DE BIJOUX
 NOUS PAYONS SUR PLACE IMMÉDIATEMENT

12\$ Jusqu'au 13 octobre
SORTEZ LE SPAG!
 • REPAS POUR 4 À EMPORTER •

LeManoir
 Joie de manger · Joie de vivre

TROIS-RIVIÈRES
 1147, RUE HART • 819 373-0204
SAINTE-FOY
 3077, CH. ST-LOUIS • 418 659-5628
CHARLESBOURG
 7685, 1^{re} AVENUE • 418 627-0161
RestoLeManoir.com

L'heureux gagnant au 12^e Rendez-vous des peintres

L'artiste Serge Nadeau, de Disraéli, qui assumait la présidence artistique du 12^e Rendez-vous des peintres à Sainte-Flore, a fait un heureux lors de la clôture du rendez-vous le 10 août dernier. Son oeuvre *Où il fait bon vivre* (24 X 36) a été remportée par monsieur Michel Simard de Trois-Rivières. L'heureux gagnant est en compagnie de la présidente du comité organisateur, madame

Pauline Bélanger Nadeau, au moment où la toile lui a été remise à la suite au 12^e Rendez-vous des peintres. Notons que la 13^e édition se déroulera à Sainte-Flore les 14, 15 et 16 août 2015. GRACIEUSEMENT



ÉLECTIONS 2014 SCOLAIRES 4 2 novembre

VOUS DÉSIREZ VOUS PORTER CANDIDAT AUX ÉLECTIONS SCOLAIRES ?

Toute personne qui :

- a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la commission scolaire où elle compte se présenter;
 - et qui, à la date du scrutin, a son domicile sur le territoire de cette commission scolaire depuis au moins six mois;
- peut se porter candidate aux élections scolaires du 2 novembre 2014 à l'un des postes de commissaire ou au poste de président.

NOUVEAUTÉ !

Pour la première fois, il est possible d'être candidat à la présidence de la commission scolaire.

VOUS PRÉVOYEZ EFFECTUER DES DÉPENSES, RECUEILLIR DES CONTRIBUTIONS OU CONTRACTER DES EMPRUNTS POUR AIDER VOTRE CANDIDATURE ?

Vous devez faire une demande d'autorisation auprès du président d'élection de la commission scolaire. Cette demande peut se faire dès maintenant.

SÉANCES DE FORMATION

Des séances de formation sur le financement électoral scolaire se tiendront du 15 au 30 septembre dans plusieurs régions du Québec. Consultez notre site Web pour connaître les endroits et les dates des formations.

Pour plus d'information :

- Communiquez avec le président d'élection de votre commission scolaire.
- Visitez-nous au electionsquebec.qc.ca
- Communiquez avec notre Centre de renseignements au 1888 ÉLECTION (1 888 353-2846).
- Écrivez-nous à info@electionsquebec.qc.ca



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Chaque fois, c'est la démocratie qui gagne

ATS Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais le 1 800 537-0644.

Invitation à nos portes ouvertes virtuelles!

Afin de faciliter et de simplifier l'accès à la formation continue, le Service de la formation continue et aux entreprises du Cégep de Trois-Rivières propose plusieurs ateliers de formation en classe virtuelle. Déjà expérimenté avec beaucoup de succès et de satisfaction depuis plusieurs années, que ce soit dans le cadre d'attestations d'études collégiales (AEC) ou dans des cours de perfectionnement, principalement dans les domaines du graphisme, du Web et du multimédia, le concept de classe virtuelle combine les avantages de l'enseignement en classe à ceux de la formation en ligne, entre autres: flexibilité du lieu de formation (à la maison, au bureau ou autre), élimination des frais et du temps de déplacement, ainsi que le stationnement, les repas et les frais de séjour, conciliation études-travail-famille grâce à des cours offerts de

soir et de fin de semaine. Le principe de la classe virtuelle est simple: installés devant leur écran d'ordinateur à un moment convenu, les participants accèdent à la classe virtuelle par l'entremise d'une plateforme sécurisée et assistent en direct au déroulement du cours. Grâce aux nombreuses options de la plateforme, ils peuvent interagir avec le formateur et les autres participants, poser des questions, échanger des documents, partager des applications, remplir des questionnaires, etc. Les participants ont ainsi l'occasion de suivre une formation en temps réel, peu importe où ils se trouvent, et ce, tout en profitant de l'interaction d'une salle de classe. Vous désirez en savoir plus? Vous êtes invités le 16 septembre prochain à visiter nos classes virtuelles lors de portes ouvertes virtuelles! Inscrivez-vous à www.formation-mauricie.ca.



Fête champêtre des résidents de Châteaudun

Mme Carole Thiffeault, pilier du comité organisateur et M. Gabriel Peterson comptent parmi les heureux gagnants de l'une des troussees d'économie d'eau potable attribuées par tirage au sort lors du week-end de la fête champêtre des résidents de Châteaudun. En effet, tous les participants à la Fête étaient invités à s'inscrire au tirage et ainsi courir la chance de se mériter une des troussees. Quelques 300 d'entre eux se sont prévalus de l'opportunité. Les responsables de la campagne ont aussi profité de l'occasion pour échanger avec les résidents du district et leurs invités, sur les diverses façons d'utiliser plus judicieusement cette précieuse ressource. Les initiatives de la Ville en la matière, leurs

ont aussi été présentées. Enfin, rappelons que la tournée 2014 de la campagne d'économie d'eau potable de la Ville de Trois-Rivières se terminera le week-end prochain, lors de la fête du district de Sainte-Marthe. Toujours couru des résidents, le populaire événement familial s'est déroulé au parc Roger-Guilbault les 22 et 23 août. Dans l'ordre habituel: M. Jean Perron, conseiller municipal du district de Châteaudun et membre du comité organisateur, M. Gabriel Peterson, Mme Carole Thiffeault, Mme Raphaëlle Julien-Caron de la Fondation Trois-Rivières pour un développement durable et M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal du district les Estacades.

VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

Le champignon à l'honneur

La Filière mycologique de la Mauricie est maintenant outillée pour accompagner le développement des opportunités entourant les champignons forestiers comestibles de nos forêts.

L'ÉCHO DE TROIS-RIVIÈRE

trr.redaction@tc.tc

Grâce à un partenariat avec le Plan de développement de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM) et le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM), la Filière compte maintenant sur un budget pour sa coordination de 108 000 \$ dont 75 000 \$ proviennent du PDAAM et 33 000 \$ du SPBM.

Ces investissements permettent de concrétiser un poste de coordination en appui aux initiatives des organisations et des promoteurs du territoire. Le développement de la Filière mycologique de la Mauricie touche les milieux de la

cueillette, de la transformation, de la gastronomie, du tourisme et de la recherche.

Le fait de retrouver l'ensemble de ces secteurs économiques impliqués constitue l'élément très structurant de cette initiative. Par ailleurs, plus d'une trentaine de représentants des domaines concernés se sont réunis dernièrement pour articuler le plan quinquennal sur cinq axes de développement garnis d'actions à être réalisées.

Ces axes sont: l'approvisionnement et la mise en marché, le développement du produit d'appel touristique, la spécialisation de la main-d'oeuvre, la recherche et le développement et le transfert et l'appropriation des connaissances.

Sur l'horizon 2013-2015, les activités et investissements de l'ensemble des intervenants dans la filière se chiffrent à près de 730 000 \$, et ce, mis à part certains projets d'importance sur le point de voir le jour. Ces premiers investissements sont principalement dédiés à la question de l'approvisionnement et la

mise en marché.

Deux représentants, provenant de la Filière du Castilla y León en Espagne, participent à la conférence de presse et au groupe de travail suivant cette conférence afin d'échanger avec les représentants de la Mauricie sur les visions de développement et d'établir d'autres voies de collaboration internationale comme celles initiées en 2012 lors de la visite d'une délégation mauricienne en

Espagne. Cette filière espagnole reconstruit mondialement génère plus de 65 millions d'euros en retombées économiques annuellement.

La Mauricie revêt une image de grands espaces naturels et un historique de mise en valeur de son milieu forestier à la fois pour la transformation du bois, le récréotourisme, mais aussi comme région ayant la gastronomie québécoise la plus influencée par la forêt.



Le champignon forestier abordera donc son chapeau d'ambassadeur des grands espaces naturels où il fera bon de réaliser une randonnée-cueillette avec dégustation en forêt et ne fera pas le pied, à cette facette urbaine présentée dans les soirées festives entre amis aux restaurants, dans les microbrasseries et dans les galas lui permettant d'être à titre de nouveauté culinaire et d'aliment rehaussant notre attachement aux produits naturels de l'arrière-pays.



LES FORGES DE SOREL Cie, une forge intégrée reconnue pour l'excellence de son climat de travail et la qualité de ses produits, est actuellement à la recherche de candidats qualifiés pour occuper le poste suivant:

ARCHITECTE LOGICIEL SENIOR

Nous sommes à la recherche d'un architecte logiciel et analyste-programmeur senior .NET, à temps plein. Le candidat sera chargé de maintenir et d'améliorer la structure de développement d'application, mettre en œuvre la réalisation des projets de développement au sein de l'entreprise et aider à prendre les bonnes décisions technologiques et à les implanter de manière efficace.

LES PRINCIPALES MISSIONS SONT LES SUIVANTES :

- Assurer la gouvernance et le contrôle d'architecture de développement.
- Modéliser, élaborer, coder, tester et mettre au point des applications dans l'environnement .NET.
- Contribuer à la création et à la mise à jour des normes et standard groupe et les faire connaître et appliquer à l'équipe de programmeurs.
- Identifier, promouvoir et mettre en commun de meilleures pratiques, en matière d'architecture fonctionnelle et applicative.

EXIGENCES :

- Diplôme d'études collégiales (DEC) ou baccalauréat en informatique
- Minimum de dix années (10) d'expérience en développement et de quatre années (4) en développement avec, Visual Studio et la plateforme .Net.
- Posséder une solide expérience de la programmation avec l'environnement de développement Visual Studio, la plateforme .NET, le développement orienté objet et la maîtrise des bases de données relationnelles Oracle et MS-SQL.
- Connaissance pratique en .Net4, Vb.Net, C#, ASP.Net, JQuery, Team Foundation Server, Web Services, Winforms, Entity Framework, LINQ, Web Services, WCF Services, Visual Studio 2013.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le 22 septembre 2014 :**

**Service des Ressources Humaines
LES FORGES DE SOREL CIE**

100, rue McCarthy
SAINT-JOSEPH DE SOREL, (Québec) J3R 3M8

Télécopieur : (450) 746-4114

Site internet : www.sorelforge.com

Courriel : hresource@sorelforge.com

Seules les personnes retenues en entrevue seront contactées.

OPTIQUE LAURIER

DR STÉPHANE DESBIENS, OPTOMÉTRISTE

FOYER PROGRESSIF

**Avez-vous comparé
les prix chez
Optique Laurier?**

**HAUTE DÉFINITION
verres
et
monture** **299\$**

JF011486377

LES RIVIÈRES
TROIS RIVIÈRES

4125 BOULEVARD DES FORGES
TEL 819.693.8888

 facebook.com/optometriste



Offrez-vous des extras
✓ Encadré Couleur ✓ Titre centré
Informez-vous auprès de votre téléconseiller
✓ Caractères gras



PETITES ANNONCES CLASSÉES

Profitez également de la parution GRATUITE de votre annonce sur VosClassées.ca.

Heure de tombée: vendredi 12h

Heures d'affaires du service téléphonique: lundi au vendredi 8h30 à 17h

Mode de paiement:

À NOS ANNONCEURS: Assurez-vous que le texte de votre annonce est exact dès sa parution, sinon il faut nous en aviser immédiatement. En cas d'erreur, notre responsabilité se limite uniquement au montant de l'achat de la première semaine de parution de votre annonce. Toute discrimination est illégale.

POUR TOUT ACHETER ET TOUT VENDRE, près de chez vous

Un seul numéro 1-877-750-5052

IMMOBILIER
100 à 299

MARCHANDISE
300 à 399

SERVICES
400 à 599

EMPLOI ET FORMATION
600 à 799

ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX
800 à 899

VÉHICULES
900 à 999

205 Logements / appartements à louer

5-1/2, style condo. 1571, rue Arthur-Vaillancourt. Immeuble récent, garage, frais peint, très propre, A/C mural, balayeuse centrale, foyer gaz. Libre immédiatement. 800\$. 8 1 9 - 4 8 9 - 1 1 0 4, 450-513-0244

555 Argent à prêter

PRÊT DE 500\$ sans enquête de crédit. www.creditcourtage.ca 1-866-482-0454

585 Services financiers divers

CONSOLIDATION DE DETTES personnelle/ commerciale
1 seul paiement par mois
Carte de crédit, Hydro, Impôt, Téléphone Câble, Prêt, TPS/TVQ, recouvrement etc
Retrouvez votre liberté
Je suis à votre écoute au: 1-888-371-0661

705 Formations diverses

RECENTRER ses énergies: durée de 10 semaines, et soirées de méditation. **Débutant mercredi le 17 septembre 2014 à Trois-Rivières.** Bienvenues à tous! Rita Corriveau Veillette: 819-376-6835



Fondation québécoise du cancer

Du soutien au quotidien

Don in memoriam
En souvenir d'un être cher

1 877 336-4443
www.fqc.qc.ca



Un don d'espoir pour la vie

1-877-288-7441
ArmeeduSalut.ca

NOUS DONNONS. VOUS DONNEZ. ILS DÉJEUNENT.

1 888 442.1217

CLUB DES PETITS DÉJEUNERS DU QUÉBEC^{MD}
www.clubdejeuners.org

JF011553191 **AVIS PUBLIC**

Assemblée publique

Districts électoraux de Pointe-du-Lac, de Chavigny, de Laviolette, de Marie-de-l'Incarnation, de la Madeleine, du Sanctuaire et de Sainte-Marthe

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- Lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 septembre 2014, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 50/2014 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin de prioriser l'emploi de la plus récente carte ou de la plus récente cote d'inondation pour délimiter l'étendue de la plaine inondable.
- Ce projet de règlement affecte les zones ci-après identifiées de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITION # 1

Objet :

En concordance avec la modification envisagée au plan d'urbanisme, remplacer la définition de « plaine inondable ».

Territoire visé

La plaine inondable se situe en bordure du fleuve Saint-Laurent de même qu'à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice.

- Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **lundi le 6 octobre 2014 à 18 h 30**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Télécopieur: 819 375-5865
- On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :

- la description ou l'illustration du territoire visé par le projet de règlement n° 50/2014;
- le projet de règlement n° 50/2014.

Trois-Rivières, ce 10 septembre 2014.

Me Cindy Lafrenière, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

-TC5763756 **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC
Assemblée publique

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- Lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 septembre 2014, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 48/2014 modifiant le Règlement sur le lotissement (2012, chapitre 156) afin de préciser, en zones exposées de glissements de terrain, la prépondérance des normes applicables sur un site et d'inscrire une condition à remplir pour effectuer un lotissement en présence de ce type de contrainte naturelle.
- Ce projet de règlement affecte l'ensemble du territoire de la Ville de Trois-Rivières de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 ET 2

Objets :

- Préciser en zones exposées aux glissements de terrain la prépondérance des normes applicables sur un site.
- Inscrire une condition à remplir pour effectuer un lotissement en présence de ce type de contrainte naturelle.

Territoire visé :

L'ensemble du territoire de la ville de Trois-Rivières.

- Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **lundi le 6 octobre 2014 à 18 h 30**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- On peut obtenir des informations sur la nature de la modification envisagée au Règlement sur le lotissement (2010, chapitre 27) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction aménagement et développement
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: (819) 372-4626
Télécopieur: (819) 375-5865
- On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le projet de règlement n° 48/2014.

Trois-Rivières, ce 10 septembre 2014.

Me Cindy Lafrenière, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636



JF011553191

AVIS PUBLIC

Assemblée publique

District électoral de Sainte-Marthe

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 septembre 2014, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2014-0868 concernant le projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant les lots vacants 5 563 932 et 5 563 933 du cadastre du Québec.
- 2 Cette résolution affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci dessous décrite.

DISPOSITIF DE LA RÉSOLUTION**Objets :**

- Ajouter, dans la zone RS-3054, expressément sur les lots 5 563 932 et 5 563 933 du cadastre du Québec, l'usage suivant :
1000.7 Résidence multifamiliale, 10 à 16 logements maximum : isolé.
- Ne permettre la réalisation du projet particulier que sujet au respect des conditions suivantes :
. L'implantation des bâtiments, des remises, des aires libres et des aires de stationnement devront être conformes au plan joint en annexe à la résolution n° C-2014-0868.
. La hauteur des bâtiments principaux est limitée à 2 étages.

Zone visée :**RS-3054.****Localisation de la zone visée :**

La zone RS-3054 est située approximativement au nord-ouest du boulevard Sainte-Madeleine entre les rues du Sanctuaire et Alice.

- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **lundi le 6 octobre 2014 à 18 h 30**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera cette demande d'autorisation du projet particulier ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celle-ci.
- 4 Cette résolution contient un dispositif propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier sur l'immeuble identifié ci-dessus, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: (819) 372-4626
Télécopieur: (819) 375-5865

- 6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :
- la description ou l'illustration de la zone visée par cette résolution C-2014-0868;
- la résolution n° C-2014-0868.

Trois-Rivières, ce 10 septembre 2014.

Me Cindy Lafrenière, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

TOUT VENDRE TOUT ACHETER

24h/7j



Vos
Classées.ca



JF011473025

AVIS PUBLIC**Aliénation d'un immeuble**

Conformément au paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C 19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a aliéné l'immeuble ci après désigné en faveur de la personne ci-dessous identifiée et au prix suivant :

Immeuble	Cadastre	Date de l'aliénation	Acquéreur	Valeur
5 357 830	Québec	7 juillet 2014	9098-4014 Québec inc.	10 716,21 \$

Trois-Rivières, ce 10 septembre 2014.

Me Gilles Poulin, greffier
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4604
Télécopieur : 819 372-4636



>TC5763720

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC
Assemblée publique
District électoral de Sainte-Marthe

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 septembre 2014, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 52/2014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la rue des Ancêtres et d'une partie de la rue du Parc-des-Anglais.
- 2 Ce projet de règlement affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 À 42**Objet :**

- Assurer, aux abords de la rue des Ancêtres et d'une partie de la rue du Parc-des-Anglais, la qualité architecturale des nouvelles constructions, rénovations ou agrandissements de bâtiments principaux et accessoires déjà existants, la bonne insertion des nouvelles constructions, des agrandissements de bâtiments ou des aménagements extérieurs, ceci de manière à ne pas altérer ou rompre l'équilibre de ce milieu de vie à fort potentiel architectural et patrimonial.

Territoire visé :

Les propriétés visées par le projet de règlement sont situées en bordure de la rue des Ancêtres et d'une partie de la rue du Parc-des-Anglais.

- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **lundi le 6 octobre 2014 à 18 h 30**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur la nature du règlement envisagé sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction aménagement et développement
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: (819) 372-4626
Télécopieur: (819) 375-5865

- 6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :
- la description ou l'illustration du territoire visé par le projet de règlement n° 52/2014;
- le projet de règlement n° 52/2014.

Trois-Rivières, ce 10 septembre 2014.

Me Cindy Lafrenière, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636



Une personne sur 15 est atteinte de spina-bifida
Informez-vous

spina.qc.ca
1 800-567-1788

Association de spina-bifida et d'hydrocéphalie du Québec





AVIS PUBLIC
Assemblée publique
District électoral de Sainte-Marthe

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 septembre 2014, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 47/2014 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'harmoniser la délimitation de la zone RS-3514 avec le périmètre du plan d'implantation et d'intégration architecturale de la rue des Ancêtres et d'une partie de la rue du Parc-des-Anglais et d'y ajuster le cadre normatif afférent.

2 Ce projet de règlement affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 À 3

Objets :

- Créer les nouvelles zones RS-3514-1 (résidentielle) et RS-3514-2 (résidentielle) à même une partie de la zone d'origine RS-3514 (résidentielle).
- Autoriser dans la nouvelle zone RS-3514-1, le mode d'implantation des bâtiments principaux de type contigu.
- Ne plus autoriser, dans la nouvelle zone RS-3514-1, les modes d'implantation isolé et jumelé jusqu'alors autorisés dans la zone d'origine RS-3514 (résidentielle).
- Ne plus permettre, dans la nouvelle zone RS-3514-2, le mode d'implantation des bâtiments principaux de type jumelé jusqu'alors permis dans la zone d'origine RS 3514.
- Fixer, dans les nouvelles zones RS-3514-1 et RS-3514-2, dans le cas des résidences unifamiliales isolées et contiguës, les normes minimales d'implantation et les caractéristiques des bâtiments principaux suivantes :
 - . marges de recul avant minimales :
 - . zone RS-3514-1 : 9 m;
 - . zone RS-3514-2 : 8 m;
 - . marges de recul avant secondaires :
 - . zone RS-3514-1 : 1,5 m;
 - . zone RS-3514-2 : 3,5 m;
 - . marges de recul latérales minimales :
 - . zone RS-3514-1 : premier côté 4 m, deuxième côté 0 m et 0 m dans le cas des murs mitoyens de l'unité de centre du bâtiment principal dont le mode d'implantation est de type contigu;
 - . zone RS-3514-2 : premier côté 3,5 m et deuxième côté 1,5 m;
 - . marge de recul arrière : 6 m;
 - . hauteur minimale : 7 m;
 - . hauteur maximale :
 - . zone RS-3514-1 : 9 m;
 - . zone RS-3514-2 : 10 m;
 - . nombre d'étages : minimum 2 et maximum 2;
 - . dimension minimale de la façade : 6 m;
 - . profondeur minimale du bâtiment:
 - . zone RS-3514-1 : 10 m;
 - . zone RS-3514-2 : 7 m;
 - . superficie d'implantation au sol minimale :
 - . zone RS-3514-1 : 65 m²;
 - . zone RS-3514-2 : 75 m².
- Fixer, dans les nouvelles zones RS-3514-1 et RS-3514-2, le cadre normatif applicable aux usages, constructions, bâtiments et équipements accessoires aux bâtiments principaux.
- Autoriser, dans la nouvelle zone RS-3514-1, qu'un garage attenant à l'unité de bout d'une même suite de résidences unifamiliales dont le mode d'implantation est contigu, puisse être implanté de manière à être attenant à un autre garage attenant à une unité de bout d'une autre suite de résidences unifamiliales contiguës.
- Autoriser, dans la nouvelle zone RS-3514-2 (résidentielle), qu'un garage et une remise de type isolé puissent être implantés de manière à être attenants entre eux.

- Transposer, dans les nouvelles zones RS-3514-1 et RS-3514-2, l'usage 1000.1 Résidence unifamiliale, 1 logement jusqu'alors autorisé dans la zone d'origine RS-3514.
- Transposer, dans la nouvelle zone RS-3514-2, le mode d'implantation des bâtiments principaux de type isolé jusqu'alors autorisé dans la zone d'origine RS-3514.
- Assujettir, les nouvelles zones RS-3514-1 et RS-3514-2, au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la rue des Ancêtres et d'une partie de la rue du Parc-des-Anglais.
- Ne plus appliquer, dans la nouvelle zone RS-3514-1, lors de la construction, de la rénovation et de l'agrandissement de résidences contiguës le cadre normatif général relatif au respect d'un style architectural identique entre ces résidences (matériaux, formes, pentes de toit, etc.).
- Fixer, dans la nouvelle zone RS-3514-1, dans le cas d'une même suite de résidences unifamiliales dont le mode d'implantation est contigu, le nombre d'unités d'habitation contiguës à trois.
- Fixer, dans les nouvelles zones RS-3514-1 et RS-3514-2, le cadre normatif relatif aux matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les bâtiments principaux et accessoires et la façon de les y apposer. Fixer également, les matériaux de revêtement autorisés pour les toitures.
- Fixer, dans les nouvelles zones RS-3514-1 et RS-3514-2, les matériaux autorisés pour la construction des clôtures dans les cours avant et fixer, dans la zone RS-3514-1, la hauteur maximale des clôtures et des haies autorisée.

Zone visée :

RS-3514.

Localisation de la zone visée :

La zone RS-3514 (résidentielle) est située approximativement du côté nord-ouest de la partie de la rue Notre-Dame Est comprise entre les rues du Marthelinois et de la montée Sainte-Marthe.

3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **lundi le 6 octobre 2014 à 18 h 30**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Télécopieur: 819 375-5865

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :

- la description ou l'illustration de la zone visée par le projet de règlement n° 47/2014;
- le projet de règlement n° 47/2014.

Trois-Rivières, ce 10 septembre 2014.

Me Cindy Lafrenière, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636

VOUS CROYEZ QUE LA FIBROSE KYSTIQUE NE VOUS TOUCHE PAS ?

Une personne sur 20 est porteuse du gène de la fibrose kystique.

Êtes-vous l'une d'elles ?



Pour appuyer la recherche sur la fibrose kystique et en savoir plus, visitez senoyerdelinterieur.ca



Pour d'autres offres d'emplois, visitez



Le talent a sa place.

Exprimez votre fierté d'habiter Trois-Rivières

Le Service municipal des communications de la ville de Trois-Rivières invite les Trifluviens à exprimer leur amour pour leur ville par l'entremise du concours photo «Trois-Rivières: ma ville, ma vie.»

L'ÉCHO DE TROIS-RIVIÈRES

trr.redaction@tc.tc

Portrait de famille, photo d'un paysage, d'un lieu public, d'une activité ou d'un événement : tous les clichés sont acceptés, qu'ils soient émouvants, époustouflants ou complètement fous, à condition d'avoir été captés à Trois-Rivières. Les citoyens ont jusqu'au vendredi 26 septembre à midi pour répondre à l'appel du Service des communications, qui conservera les meilleures photos pour ses publications futures.

500 \$ en prix à gagner

Parmi toutes les photos soumises au concours, un jury sélectionnera les 5 meilleures. Les auteurs recevront chacun un chèque-cadeau de la SDC d'une valeur de 25 \$ échangeable dans la majorité des commerces du centre-ville. Le grand gagnant sera tiré au hasard parmi les 5 photos finalistes et celui-ci remportera un ensemble cadeau d'une valeur de 400 \$ comprenant :

- Séance de photo avec Christian Auger Photographe
- Deux billets pour le spectacle d'humour de P.-A. Méthot du 15 octobre, gracieuseté de la Corporation de développement culturel
- Une gamme de produits TRès, offertes par la Ville de Trois-Rivières
- Deux cartes Musée, offertes par Tourisme Trois-Rivières



C'est le temps de sortir vos appareils photo et de prendre le meilleur cliché. GRACIEUSETÉ

Comment participer ?

Les photos soumises au concours doivent être envoyées au plus tard le vendredi 26 septembre à midi, par courriel à l'adresse photo@v3r.net. Il est très important d'inclure vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone et adresse courriel). Un maximum de 5 photos par participant sera admis. Chaque photo doit avoir une taille minimale de 2 Mo.

Les photos seront transmises à la Ville de Trois-Rivières avec les droits d'utilisation illimités. Il est de la responsabilité du participant de s'assurer et de garantir qu'il possède tous les droits sur les photos envoyées, et qu'il détient l'accord des personnes reconnaissables sur la photo dans le cas où la photo serait publiée.

Le concours est réservé exclusivement aux citoyens de Trois-Rivières. À l'exception des membres du jury et leur famille.



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC
Assemblée publique

District électoral de Saint-Louis-de-France

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 septembre 2014, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 46/2014 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'autoriser, dans la zone REA-9088 (récréative en milieu agroforestier), l'usage « 5834 Résidence de tourisme, appartement, maison (meublé et équipé pour repas) » et de spécifier des dispositions spéciales d'aménagement qui s'y appliquent.
- 2 Ce projet de règlement affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITION # 1

Objets :

- Autoriser, dans la zone REA-9088 (récréative en milieu agroforestier), l'usage « 5834 Résidence de tourisme, appartement, maison (meublé et équipé pour repas) ».
- Spécifier, dans la zone REA-9088 (récréative en milieu agroforestier), que le nombre de chalets autorisés sur la propriété ne devra pas être supérieur à 10 % des emplacements de camping desservis. Cet usage est complémentaire à l'usage principal « terrain de camping » et doit cesser lorsque l'usage principal n'est plus exercé.

Zone visée :

REA-9088.

Localisation de la zone visée :

La zone REA-9088 (récréative en milieu agroforestier) est approximativement située à l'intersection des rues des Marguerites et du Domaine-Boilet.

- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **lundi le 6 octobre 2014 à 18 h 30**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :
 Direction de l'aménagement et du développement durable
 Ville de Trois-Rivières
 4655, rue Saint-Joseph
 C.P. 368
 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
 Téléphone: 819 372-4626
 Télécopieur: 819 375-5865
- 6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :
 - la description ou l'illustration de la zone visée par le projet de règlement n° 46/2014;
 - le projet de règlement n° 46/2014.

Trois-Rivières, ce 10 septembre 2014.
 Me Cindy Lafrenière, assistante-greffière
 Ville de Trois-Rivières
 1325, place de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 368
 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
 Téléphone: 819 372-4604 • Télécopieur: 819 372-4636

>TC5763714



>TC5763712

AVIS PUBLIC

Assemblée publique
District électoral de la Madeleine

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 septembre 2014, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 45/2014 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'autoriser, dans la zone CL-3028, l'usage « 6823 Collège d'enseignement général et professionnel ».
- 2 Ce projet de règlement affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITION # 1

Objet :

- Autoriser, dans la zone CL-3028 (commerciale locale), l'usage « 6823 Collège d'enseignement général et professionnel ».

Zone visée :

CL-3028.

Localisation de la zone visée :

La zone CL-3028 (commerciale locale) est située de part et d'autre de la partie de la rue Fusey comprise entre la rivière Saint-Maurice et la rue Beauchemin.

- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **lundi le 6 octobre 2014 à 18 h 30**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :
 Direction de l'aménagement et du développement durable
 Ville de Trois-Rivières
 4655, rue Saint-Joseph
 C.P. 368
 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
 Téléphone: 819 372-4626
 Télécopieur: 819 375-5865
- 6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :
 - la description ou l'illustration de la zone visée par le projet de règlement n° 45/2014;
 - le projet de règlement n° 45/2014.

Trois-Rivières, ce 10 septembre 2014.
 M^e Cindy Lafrenière, assistante-greffière
 Ville de Trois-Rivières
 1325, place de l'Hôtel-de-Ville
 C.P. 368
 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
 Téléphone: 819 372-4604
 Télécopieur: 819 372-4636

La Fondation Fusée amasse 59 282,25 \$

C'est au nombre de 160 golfeurs que se tenait la 17e édition du tournoi de golf annuel de la Fondation Fusée qui a pour mission d'aider l'intégration de l'enfance handicapée, notamment en adaptant des structures de jeux dans les parcs municipaux. Pour l'évènement, plusieurs partenaires des Rôtisseries Fusée dont M. Jean-Guy Ladrière d'Alimentation Marcotte ainsi que de nombreux particuliers étaient au rendez-vous! C'est à son super-bénéfice en soirée, que la Fondation Fusée a accueilli M. Yves Lévesque. Le maire de Trois-Rivières était présent à l'évènement afin d'annoncer le partenariat entre la Fondation Fusée et la Ville pour le futur projet, débutant au printemps 2015. En effet, un investissement de 80 000 \$ de la Fondation Fusée et de 120 000 \$ de Trois-Rivières pour l'implantation d'un module de jeux adapté aux enfants handicapés dans le parc Pie-XII. M. Yves Lévesque a profité de l'occasion pour aussi, faire exception en remettant à Mme Jessie Lavergne, vice-présidente de la Fondation et atteinte de la paralysie cérébrale, la médaille de l'ordre de La Vérendrye pour son courage et son implication. Un montant record de 59 282,25 \$ a été amassé grâce à l'évènement. La Fondation Fusée remercie tous ses généreux donateurs et partenaires pour leur implication encore une fois cette année! GRACIEUSEMENT



AVIS PUBLIC Assemblée publique District électoral de Chavigny

>TC5763755

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 septembre 2014, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 53/2014 modifiant le Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) afin d'autoriser dans la zone CL-1262, les usages « 6353 Service de location d'automobiles », « 6411 Service de réparation d'automobiles/garage ne comprenant pas de pompe à essence » et « 6412 Service de lavage d'automobiles ».
- 2 Ce projet de règlement affecte la zone ci-après identifiée de la manière ci dessous décrite.

DISPOSITION # 1

Objet :

- Autoriser, dans la zone CL-1262 (commerciale locale), située sur le boulevard Jean-XXIII approximativement entre le boulevard Saint-Jean et la rue Charbonneau, les usages suivants :

- . 6353 Service de location d'automobiles;
- . 6411 Service de réparation d'automobiles/garage ne comprenant pas de pompe à essence;
- . 6412 Service de lavage d'automobiles.

Zone visée :

CL-1262.

Localisation de la zone visée :

- 3 La zone CL-1262 (commerciale locale) est située approximativement de part et d'autre de la partie du boulevard Jean-XXIII comprise entre le boulevard Saint-Jean et le cours d'eau Lacerte.
- 4 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **lundi le 6 octobre 2014 à 18 h 30**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 5 Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le zonage (2010, chapitre 26) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Télécopieur: 819 375-5865

- 6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 :
 - la description ou l'illustration de la zone visée par le projet de règlement n° 53/2014;
 - le projet de règlement n° 53/2014.

Trois-Rivières, ce 10 septembre 2014.

Me Cindy Lafrenière, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636



AVIS PUBLIC Assemblée publique

>TC5763754

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 septembre 2014, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 51/2014 modifiant le Règlement sur certaines conditions d'émission des permis de construction (2010, chapitre 54) afin de reconduire à certaines conditions le droit d'implantation d'un bâtiment principal sur un terrain adjacent à une rue privée.
- 2 Ce projet de règlement affecte tout le territoire de la ville de la manière ci dessous décrite.

DISPOSITION # 1

Objet :

- Autoriser, à l'intérieur d'un délai de douze mois, la reconstruction ou la réfection de tout bâtiment principal de même usage, détruit à la suite d'un sinistre résultant d'un cas fortuit à au moins 50% de sa valeur portée au rôle d'évaluation de la Ville, sur le même terrain auquel peut s'ajouter des lots additionnels (districts du Carmel, de Chavigny, de Laviolette, de Marie-de-l'Incarnation, de Pointe-du-Lac, de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Marthe et des Vieilles-Forges).
- Autoriser, à l'intérieur d'un délai de douze mois, la reconstruction d'un bâtiment principal de même usage sur le même terrain auquel peut s'ajouter des lots additionnels et à l'intérieur d'une aire retenue pour fins de contrôle selon la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre P-41.1) (Zone agricole provinciale - districts de Pointe-du-Lac, de Saint-Louis-de-France, de Sainte-Marthe et des Vieilles-Forges).

Territoire visé :

L'ensemble du territoire de la ville de Trois-Rivières.

- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **lundi le 6 octobre 2014 à 18 h 30**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur la nature de la modification envisagée concernant le Règlement sur certaines conditions d'émission des permis de construction, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction aménagement et développement
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: (819) 372-4626
Télécopieur: (819) 375-5865

- 6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le projet de règlement n° 51/2014.

Trois-Rivières, ce 10 septembre 2014.

Me Cindy Lafrenière, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636



JF011473025

AVIS PUBLIC

Assemblée publique

Districts électoraux de Pointe-du-Lac, de Chavigny, de Laviolette, de Marie-de-l'Incarnation, de la Madeleine, du Sanctuaire et de Sainte-Marthe

Conformément à l'article 109.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 2 septembre 2014, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 49/2014 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) afin de prioriser l'emploi de la plus récente carte ou de la plus récente cote d'inondation pour délimiter l'étendue de la plaine inondable.
- 2 En résumé, ce projet vise à remplacer la définition de « plaine inondable ».
- 3 La plaine inondable se situe en bordure du fleuve Saint-Laurent de même qu'à l'embouchure de la rivière Saint-Maurice.
- 4 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **lundi le 6 octobre 2014 à 18 h 30**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le plan d'urbanisme (2010, chapitre 25) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4626
Télécopieur: 819 375-5865

- 6 On peut consulter le projet de règlement n° 49/2014 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Trois-Rivières, ce 10 septembre 2014.

Me Cindy Lafrenière, assistante-greffière
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 372-4604
Télécopieur: 819 372-4636



JF011473025

AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenues :

- le 2 juin 2014, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement autorisant le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire de la rue Alice vers la rue Jacques-Buteux et de la rue du Marquis-De Montcalm vers la rue A.-Adhémar et décrétant un emprunt à cette fin de 405 000,00 \$ (2011, chapitre 136) afin de revoir l'article 4, de remplacer l'annexe II montrant le bassin de taxation et de supprimer l'annexe III (2014, chapitre 80), lequel a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec le 28 août 2014;

- Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction des services municipaux de base dans un nouveau tronçon de la rue Charbonneau et décrétant un emprunt à cette fin de 2 035 000,00 \$ (2011, chapitre 22) afin de remplacer l'annexe IV montrant le bassin de taxation (2014, chapitre 81), lequel a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec le 28 août 2014;

- le 2 septembre 2014, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement sur le tarif exigible pour payer, au moyen d'une carte de crédit, une amende et les frais et droits afférents (2012, chapitre 146) afin de faire assumer par l'utilisateur de ce mode de paiement la taxe sur les produits et services (T.P.S.) (2014, chapitre 99);

- Règlement modifiant le Règlement établissant le programme « Habiter au centre-ville » (2008, chapitre 125) afin d'y rendre admissible les bâtiments de deux à 11 logements, d'autoriser l'utilisation de matériaux d'ornementation et d'insertion à titre de revêtement extérieur et d'accorder une aide financière en vue de la démolition d'un bâtiment vétuste ou dangereux (2014, chapitre 109).

Ces règlements sont actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 10 septembre 2014.

Me Gilles Poulin, greffier
Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3
Téléphone : 819 372-4604
Télécopieur : 819 372-4636

EN ROUTE VERS LE CAMP D'ENTRAÎNEMENT

Michaël Bournival veut encore surprendre

Travailler fort pour réaliser ses plus grands rêves. Parlez-en à Michaël Bournival qui, après avoir connu une première saison dans la Ligue nationale, essaiera pour une deuxième année de se tailler une place avec les Canadiens de Montréal.

MÉLISSA NORMANDIN ROBERGE

trr.redaction@tc.tc

Le jeune Shawiniganais sera du camp d'entraînement du Tricolore dès le 18 septembre prochain afin de prouver une fois de plus aux dirigeants qu'il mérite de continuer d'évoluer dans la ligue des grands. S'il s'est efforcé de travailler cet été sur ses faiblesses, il a gardé l'accent sur ses objectifs de pouvoir jouer le plus possible, et obtenir également un plus grand rôle dans l'équipe. «L'an dernier, Marc Bergevin nous avait demandé d'être la surprise du camp. C'est ce que je me suis efforcé de faire, et ce, tout au long de l'année. J'essaie toujours de me dépasser et de m'améliorer, mentionne-t-il. Je compte poursuivre dans cette voie.»

Un rêve devenu réalité

Comme la plupart des garçons de son âge, Michaël a rêvé bien souvent d'accéder à la Ligue nationale. «Depuis longtemps, je me suis toujours fixé des buts pour pouvoir atteindre l'étape suivante. Lorsque j'étais midget, je n'étais même pas sûr de pouvoir être repêché junior. J'ai cependant toujours travaillé pour réaliser ce que je voulais. J'aime tellement jouer au hockey. Toute ma vie est en fonction de mon sport. J'ai dû faire beaucoup de sacrifices, mais je suis conscient de la chance que j'ai de gagner ma vie en faisant un métier que j'adore.» S'il avoue d'emblée avoir été intimidé par son rôle de petit nouveau l'an dernier à son arrivée chez le Canadien, il s'est senti rapidement intégré par les autres joueurs et a pu profiter de l'expertise et des bons conseils des vétérans.

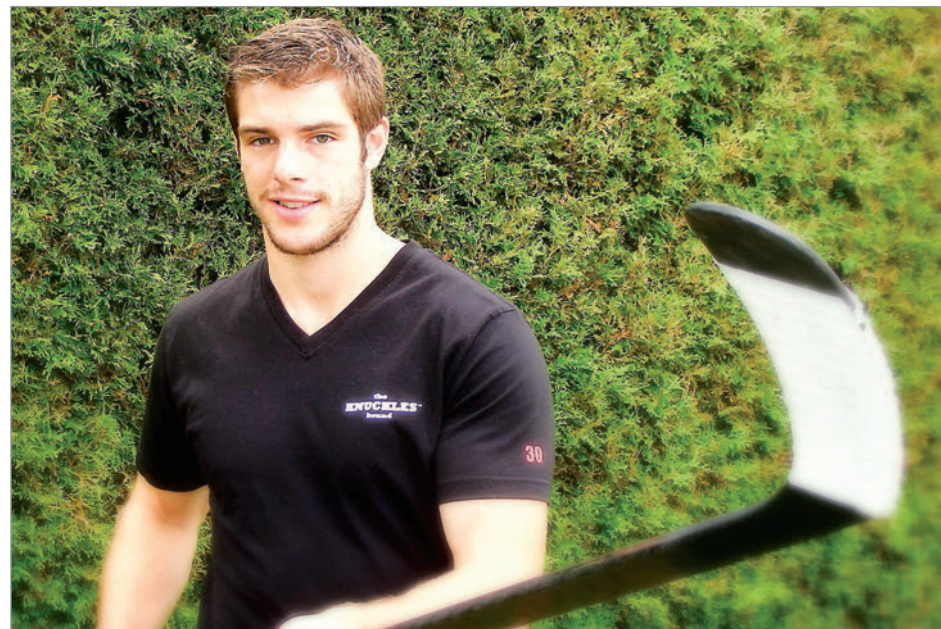


Michaël Bournival est fin prêt à obtenir une fois de plus une place de choix dans l'équipe des Canadiens de Montréal.

SON EXPÉRIENCE EN SÉRIE A RENFORCÉ SA PERCEPTION DE CETTE PREMIÈRE ANNÉE INCROYABLE.

Viser les étoiles pour espérer atteindre la lune

Michaël est très reconnaissant envers ses parents et reconnaît qu'ils sont en grande partie responsables de son cheminement. «Dès le plus jeune âge, tes parents sont importants pour progresser. Dans mon cas, ils ont toujours été présents pour m'amener à mes pratiques, à mes parties, dans mes moments plus difficiles comme dans mes victoires. C'est aussi grâce à eux que je suis rendu là présentement.» Tout comme son modèle Martin St-Louis, le jeune hockeyeur croit à la persévérance et au travail acharné. «Plus tu te fixes un objectif élevé, plus tu dois travailler fort pour l'atteindre. L'important est d'y croire et de tout faire pour y arriver. Ce n'est pas toujours facile, mais en empruntant ce chemin-là, ça donne la motivation de continuer.»



De nombreux défis attendent Michaël pour cette saison 2014-2015

L'ÉCHO DE TROIS-RIVIÈRES - MÉLISSA NORMANDIN ROBERGE

Achetons L'OR \$

Je garantis
le meilleur prix
en ville!



Michel Bélanger

BIJOUX ACCEPTÉS :

Bagues-chaînes-breloques
boucles d'oreille-dents en or
pièces de monnaie avant 1966
bijoux en argent sterling .925
usagés | brisés | non-brisé | argent.925

Nous payons
comptant



BIJOUGRAM

78 RUE FUSEY, TROIS-RIVIÈRES 819.373.9521

ESTIMATION GRATUITE, IMMÉDIATE ET SÉCURITAIRE

7 JOURS SUR 7, SANS RENDEZ-VOUS

Maisons recherchées

Maisons ayant besoin de remplacer leurs bardeaux d'asphalte



« Les Toitures Suprêmes du Québec », les spécialistes en toiture, sont à la recherche de propriétaires de résidences, dans votre région, qui ont besoin d'une nouvelle toiture et qui désirent **LE FAIRE POUR LA DERNIÈRE FOIS!**

Nous offrons la beauté et l'élégance naturelles des toitures de cèdres liées à la durabilité et la performance inégalées de l'acier, le tout combiné avec *une garantie à vie, transférable pour 50 ans*, contre les dommages dus aux vents, pluie, neige, grêle, moisissure et sève des arbres.

Cette splendide toiture est actuellement distribuée dans votre région. Si vous décidez de participer à notre programme de *Promotion du printemps* nous réduirons le coût, déjà très compétitif, de notre produit pour vous le rendre plus accessible. Pour de plus amples informations sur les nombreux bénéfices liés à notre toiture, vous devez nous rejoindre dans les 10 jours suivant cette annonce.

«APPELEZ DÈS MAINTENANT POUR ÉCONOMISER»



Les Toitures Suprêmes du Québec (TSQ) 514 359-5623 sans frais 866 577-8028

RBQ-5630-6939-01
Membre de l'APCHQ
« Reno Maître Couvreur »